

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT**

N° 22/23

SEANCE DU 11 juillet 2022

Membres en exercice : 14
Présents : 12
Procurations : 0
Votants : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-deux, le onze juillet à 18 H.30, le conseil municipal d'Injoux-Génissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis MOSSAZ, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 22 juin 2022.

Membres présents à la séance : Mmes MM. ANDRE Bérengère, ARTERO Véronique, BALSEM Lydie, BILLET Benoît, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, FILLIOD Claude, FOUCART Bernard, LECOQ Frédéric, MOSSAZ Denis, PRUDHOMME Joël, SELLIER Sophie.

Publiée sur le site internet
de la commune le :
27/07/2022

Absent ou excusé : Valérie BLANC, Patricia VERDET.

Secrétaire : Benoît BILLET

Objet : Projet de vente de logements communaux – Décision de principe

Le maire et l'adjoint en charge des logements informent l'assemblée quant au travail de réflexion de la commission logement concernant une vente éventuelle de logements communaux. Cette vente consisterait en la cession de deux logements situés 9A et 9B rue des Bornières. Il conviendrait dans un premier temps de faire réaliser les audits et estimations préalables à la vente.

Ils précisent que si l'assemblée est favorable à cette cession, les locataires actuels seront contactés afin qu'ils puissent faire savoir s'ils sont intéressés par l'acquisition de leur logement.

Le maire demande au conseil municipal dans un premier temps de se prononcer sur le principe même de cette vente.

Entendu l'exposé du maire et de l'adjoint en charge des logements et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 12 voix pour,

- ⇒ Se prononce favorablement pour la vente de logements communaux situés 9A et 9B rue des Bornières,
- ⇒ Autorise le maire à lancer les démarches relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Le Secrétaire,



Benoît BILLET

Le Maire,



Denis MOSSAZ

